

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF1156

présenté par
M. Blanchet, Mme Maud Petit, M. Patrier-Leitus, Mme Lingemann et M. Martineau

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Aide publique au développement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	100 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	0	100 000 000
SOLDE	-100 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement d’appel vise à réduire l’aide au développement aux pays ne contribuant pas à la lutte contre la contrefaçon et les trafics internationaux.

Cette réduction a une portée symbolique : elle rappelle que l’aide publique française ne doit pas, directement ou indirectement, soutenir des économies participant à la diffusion de produits

contrefaits — notamment dans les secteurs du tabac, du médicament, de l'alimentation et des biens de consommation.

La contrefaçon représente aujourd'hui plus de 7 % du commerce mondial, et détruit des centaines de milliers d'emplois européens, tout en alimentant des réseaux de criminalité transnationale.

Réduire de 100 M€ cette enveloppe, c'est exiger de l'Agence qu'elle réévalue ses partenariats bilatéraux et recentre son action sur les projets garantissant le respect des standards internationaux de transparence et de lutte contre la fraude.

La mesure proposée ne remet pas en cause le rôle de la France dans la solidarité internationale, mais affirme la nécessité d'une politique d'aide plus sobre, plus sélective et plus mesurable dans ses résultats.

Le présent amendement vise à réduire les crédits du programme 110 « Aide économique et financière au développement », soit une baisse de 100 millions d'euros sur l'action 01 « Aide économique et financière multilatérale », qui finance des opérations de l'Agence française de développement (AFD).

Au vu de mon rapport sur la lutte contre la contrefaçon (n° 3650), il n'apparaît plus acceptable de pouvoir aider avec cette aide des pays qui nous submergent avec la fabrication et l'envoi de contrefaçons qui détruisent 2600 emplois en France et font perdre près de 10 milliards d'euros par an de recettes fiscales.